

N/REF : 10/10/2025 10H53 C:264912 I:33964
V/REF : TEL
V/Appel du Vendredi 10/10/2025 a 10H53

SAS GRENOBLE INNOVATION

**1-3 RUE DU NANOMETRE
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : XENOCs
1-3 ALLEE DU NANOMETRE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 14 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 1 NANOMETRE GRENOBLE
XENOCs

M ARGOUD 07 49 83 68 79 OU M ACCOMO 07 68 56 06 84

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE CANALISATION TOILETTE

Donneur d'ordre : M. ACCOMO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 10/10/2025 A 15H45
INTERVENTION DEPUIS LE SITE
DEBOUCHAGE DES TOILETTES AU 2EME ETAGE
MISE EN RESERVE D'UN PROLEME SUR LA COLONNE DESCENDANTE
AU TOILETTE DU 1ER ETAGE
MISE A DISPOSITION DES PLANS DE CONSTRUCTION
SI RECIDIVE PREVOIR LE PETIT CAMION
INTERVENTION PAR LES GARAGES
RECHERCHER OU PASSE LES COLONNES

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	2	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 20,00%				36,08
TOTAL T.T.C.En EURO				216,52

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN